

Mesnard La Barotière (85) | Samedi 30 Juin 2018

Bulletin d'inscription

Ekiden de Vendée 2018 | page 1/6

Départ de l'Ekiden de Vendée à 15h00 au Lac de La Tricherie à
Mesnard La Barotière (Vendée)

Règlement

• ARTICLE 1

L'Ekiden de Vendée est une épreuve pratiquée par équipes de 6 relayeurs, en course à pied ou en Marche Nordique.

L'épreuve consiste en un relais effectué par 6 athlètes sur la distance du marathon, soit 42,195 km. Le premier parcourt 5 km, le deuxième 10 km, le troisième 5 km, le quatrième 10 km, le cinquième 5 km et le sixième 7,195 km. Le délai maximum pour cette épreuve est fixé à 4h30.

Les équipes inscrites en Marche Nordique effectueront une distance totale de 30Km. Chaque participant réalisera une seule boucle de 5 Km afin de rester dans les délais maximum fixé de 4h30.

• ARTICLE 2

Épreuve ouverte à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s, à partir de la catégorie cadets, né(e)s en 2002 et avant.

• ARTICLE 3

Pour participer, chaque membre des équipes doit obligatoirement être titulaire :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (*Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées*);
- ou d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- ou d'un certificat médical de d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie certifiée conforme par l'intéressé.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accident.

• ARTICLE 4

Distance : 42,195 kilomètres (30 Km pour la Marche Nordique). Le circuit se compose d'une boucle de 5 km qui sera à effectuer une ou deux fois selon le rang de l'athlète dans le relais, et pour le dernier relayeur d'une boucle supplémentaire de 2,195 km. Le parcours sera fermé à la circulation.

Parcours fléché, homologué, mesuré selon la méthode IAAF. Tous les kilomètres seront indiqués.

Mesnard La Barotière (85) | Samedi 30 Juin 2018

Bulletin d'inscription

Ekiden de Vendée 2018 | page 2/6

• ARTICLE 5

Retrait des dossards sur place, le jour de l'épreuve à partir de 12h00

Départ et arrivée au Lac de La Tricherie à Mesnard La Barotière. Début de l'épreuve : 15h00.

- Parking et douches sur place
- Aire de pique-nique ombragée
- Plage (baignade non surveillée)

• ARTICLE 6

Ravitaillement vers les 2,5 et un poste à l'arrivée. Épongeage sur le parcours.

• ARTICLE 7

Le chronométrage sera effectué par la société TimePulse à l'aide de puces.

• ARTICLE 8

La sécurité routière est assurée par le comité d'organisation, la sécurité médicale sera assurée par l'unité locale de la protection civile. Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

• ARTICLE 9

Engagements : (licenciés et non licenciés) 60 €.

La composition des équipes devra être envoyée aux organisateurs au plus tard le mercredi 27 juin 2018 à minuit dernier délai. L'inscription le jour de la course sera majorée de 18 €.

• ARTICLE 10

Afin de respecter "l'esprit course" :

- Un athlète licencié(e) ou non licencié(e) ne peut faire partie que d'une seule équipe. En cas de participation d'un athlète à plusieurs relais dans une même équipe ou dans des équipes différentes, les équipes en cause seraient immédiatement disqualifiées.
- Une équipe "Club licenciés" doit se composer des **6 coureurs d'un même club F.F.A** et s'inscrire sous le nom du club.
- Pour participer au classement "MIXTE", l'équipe doit se composer au **minimum de trois féminines**.

• ARTICLE 11

Les dossards sont à retirer sur présentation d'une licence FFA ou Triathlon compétition en cours de validité, ou d'un certificat médical, le samedi à partir de 12h00 sur place au lac de la Tricherie.

• ARTICLE 12

Mesure impérative pour pouvoir accéder au sas de contrôle des relais : les dossards doivent être entièrement visibles et correctement attachés par des épingles. (Les épingles ne sont pas fournies par l'organisation donc prévoir des épingles pour chaque coureur).

• ARTICLE 13

Jury officiel : Il est composé d'un juge « arrivées » assisté de juges adjoints (starter et chronométrateur)

• ARTICLE 14

Classement général et par challenge avec chronométrage selon les catégories d'âge de la F.F.A

Classement séparé pour la Marche Nordique

Une équipe peut participer à plusieurs challenges mais seul le meilleur résultat sera récompensé.

Mesnard La Barotière (85) | Samedi 30 Juin 2018

Bulletin d'inscription

Ekiden de Vendée 2018 | page 3/6

Classement général de la course EKIDEN de VENDEE par ordre d'arrivée au scratch puis pour chaque catégorie :

- Féminin (équipe de 6 féminines)
- Masculin (équipe de 6 masculins)
- Mixte (équipe de 3 à 5 féminines)
- Club FFA (6 licenciés d'un même club FFA)
- Vétérans
- Entreprises (6 coureurs d'une même entreprise)

Le concours du meilleur déguisement sera jugé par l'organisation

• **ARTICLE 15**

Récompenses :

Chaque participant se verra remettre un tee-shirt

Trophées ou coupes aux premières équipes suivant les challenges.

• **ARTICLE 16**

Une TOMBOLA par tirage au sort des dossards pourra être organisée pendant la remise des récompenses. (Présence indispensable pour retirer son lot).

• **ARTICLE 17**

Assurances :

Responsabilité civile : Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants auprès de AIAC

Individuelle accident : Les licenciés FFA ou Triathlon bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence Les autres participants doivent avoir une assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels.

• **ARTICLE 18**

L'Ekiden est une épreuve officielle de la Fédération Française d' Athlétisme. Elle se déroule en conformité avec la réglementation FFA des courses et des manifestations hors stade.

• **ARTICLE 19**

De par sa participation à l'EKIDEN de VENDEE, chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète (du relais choisi) avant de passer le relais ou de franchir la ligne d'arrivée.

Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification de l'équipe, cette décision sera sans appel.

• **ARTICLE 20**

Par sa participation à l'EKIDEN de VENDEE, chaque concurrent autorise expressément le comité d'organisation à utiliser ou à faire utiliser son nom, son image, sa prestation sportive dans le cadre de ses opérations de communication, pour le délai le plus long prévu par la loi et sans aucune compensation.

• **ARTICLE 21**

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Mesnard La Barotière (85) | Samedi 30 Juin 2018

Bulletin d'inscription

Ekiden de Vendée 2018 | page 4/6

- **ARTICLE 22**

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la F.F.A.

Les organisateurs de cette épreuve déclinent toute responsabilité en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

- **ARTICLE 23**

Tout dossier sera considéré comme incomplet s'il manque au moins l'une des pièces suivantes : le bulletin d'inscription, le règlement, le ou les certificats médicaux ou copies des licences

Mesnard La Barotière (85) | Samedi 30 Juin 2018

Bulletin d'inscription

Ekiden de Vendée 2018 | page 5/6

Certificat médical

Réglementation des certificats médicaux applicable depuis le 1er Janvier 2008 : La Fédération Française d'Athlétisme doit appliquer la loi lors de l'organisation d'épreuves de courses sur route.

Extrait de la réglementation FFA :

4 – CERTIFICAT MEDICAL

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (*Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées*);
- ou d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- ou d'un certificat médical de d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, **datant de moins de un an à la date de la compétition**, ou de sa copie certifiée conforme par l'intéressé.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. **Les organisateurs ne peuvent déroger à cette réglementation.**

Pour cette raison, nous demandons à toutes les personnes non licenciées de faire réaliser auprès de leur médecin un certificat médical conforme au modèle présenté.

CERTIFICAT MEDICAL

Dans le cadre de l'article 2-1-2 des règlements généraux de la Fédération Française d'Athlétisme et pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du Sport

Je soussigné, Docteur :

Domicilié à :

Certifié avoir examiné ce jour Mr / Mme / Melle :

Né (e) le : ___ / ___ / ___ Demeurant à :

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Fait à _____, le ___ / ___ / 20__

Cachet du Médecin

Signature du médecin

«La validité des certificats médicaux pour une durée de 3 ans est valable uniquement pour les renouvellements de licences, ce certificat est valable un an à dater du jour de délivrance. »

Mesnard La Barotière (85) | Samedi 30 Juin 2018

Bulletin d'inscription

Ekiden de Vendée 2018 | page 6/6

Réservé aux organisateurs

NOM DE L'ÉQUIPE :	
CHOIX PARTICIPATION	<input type="checkbox"/> COURSE <input type="checkbox"/> MARCHE NORDIQUE
NOM DU RESPONSABLE :	PRENOM :
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	VILLE :
ADRESSE MAIL :	TÉLÉPHONE :
CLUB FFA :	N° DU CLUB :

PARTICIPE AU CHALLENGE (*plusieurs challenges possibles*)

MIXTE ENTREPRISES CLUBS LICENCIES VETERANS DEGUISE

No relais	Nom	Prénom	Sexe	Année Naissance	No licence FFA ou Certificat Médical	No de dossard
1 (5km)						.1
2 (10km)						.2
3 (5km)						.3
4 (10km)						.4
5 (5km)						.5
6 (7,2km)						.6

Nombre de repas : x 11€ = + 60€ = €
MONTANT TOTAL

Bulletin d'inscription à compléter, accompagné des photocopies des licences et/ou des certificats médicaux, ainsi qu'un chèque du montant total à l'ordre de ABV Les Herbiers (+18€ sur place).

>>> Envoyer le tout au plus tard le Mercredi 27 Juin, suffisamment affranchi à : <<<
ABV Les Herbiers – BP132 – 85501 LES HERBIERS